



Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire des comptes du mardi 4 juillet 2023 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaîche

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°23 du 22 juin 2023 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : Néant

Invités presse : Néant

Invités : Mme Katia Vuillaume, agente administrative

Excusés : Mme MB, MM. MG, FM et MP

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Mme MC et M. GV

33 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 mai 2023
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2022 et les dépassements budgétaires
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 35'000.- pour l'achat d'un robot-tonte pour le terrain de foot à Courtemaîche, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 25'000.- pour la rénovation des peintures du bâtiment scolaire de Buix, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
5. Informations sur la gestion des déchets
6. Mesures budgétaires 2024
7. Divers

Thierry Créatin, maire, prend la parole pour remercier et offrir une petite attention à Mme Katia Vuillaume qui a débuté au sein de la commune en 2015 et qui nous a quitté au 30 juin dernier pour d'autres projets professionnels. Il remercie également les membres démissionnaires d'Anima qui ont œuvré durant 20 ans en leur offrant un bon d'achat. Mmes Hildegarde Lièvre,

Francine Boitte, Michèle Cerf sont présentes, quant à Mmes Sophie Goffinet et Vanessa Charmillot elles sont absentes et le bon leur sera transmis ultérieurement.

* * * * *

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 mai 2023

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

* * * * *

Point 2 - Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2022 et les dépassements budgétaires

L'entrée en matière est acceptée.

Thierry Crétin explique que les comptes sont équilibrés, mais nous ne pouvons pas forcément se réjouir. En effet, nous avons eu un résultat exceptionnel de la « forêt » de Fr. 90'000.- de bénéfice. Sans quoi notre résultat opérationnel sans les services communaux (eaux) ne serait pas le même. Nous terminons avec un déficit de Fr. 22'426.51 sur un budget de plus de 4 mio. Il estime que nous pouvons nous estimer satisfaits.

Michèle Cerf, receveuse, prend la parole et présente les comptes chapitre par chapitre. Ces derniers peuvent être consultés sur le site internet de la commune sous l'onglet <https://basse-allaine.ch/autorites-administration/assemblees-communales>.

Thierry Crétin apporte des informations supplémentaires durant la présentation. En l'occurrence, par rapport à l'abri PC de Buix où nous avons pas mal investi afin de pouvoir accueillir correctement des troupes de l'armée et une rentrée financière non négligeable. Les investissements concernent les machines pour la voirie pour l'entretien des chemins forestiers en consultation avec le Triage forestier.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

Thierry Crétin présente le rapport de vérification des comptes du bureau CRF Conseil, Révision et Fiscalité SA, succursale de Porrentruy, MM. Loïc Erard et Joël Etique, tous deux experts réviseurs agréés. Le rapport confirme que l'audit des comptes de BA a été effectué comprenant le bilan au 31.12.2022, le compte de résultat et les compte des investissements. Les comptes sont conformes aux prescriptions légales, cantonales et communales notamment au décret concernant l'administration financière des communes. Les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour permettre de statuer. Le conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels, des contrôles internes. Au vu de la bonne tenue des comptes, le bureau CRF recommande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels.

La discussion est ouverte. Il n'y a plus de questions.

L'assemblée passe au vote : les comptes 2022 sont acceptés à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 3 - Discuter et voter un crédit de Fr. 35'000.- pour l'achat d'un robot-tonte pour le terrain de foot à Courtemaîche, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.

L'entrée en matière est acceptée.

Damien Bélet, voyer, prend la parole et explique le plan de fauchage en rapport à l'achat de ce robot qui représente environ 12'000 m². Il explique également les données techniques du nouveau robot. Des renseignements ont été pris afin de choisir quelque chose d'optimal.

Thierry Crétin prend la parole, explique qu'une nouvelle convention avec le FC Courtemaîche sera mise en place sur la base de l'arrivée du robot. Thierry Crétin profite de l'occasion pour féliciter le FC pour son ascension en 4^{ème} ligue.

Des calculs ont été établis sur la base des investissements depuis la fusion en 2009, soit pour Fr. 198'000.- avec une participation de Fr. 50'000.- du FC Courtemaîche (yc subventions cantonales). À savoir que le FC Courtemaîche a réalisé beaucoup de travaux pour la pose des barrières et divers aménagements autour du terrain. Il a par ailleurs financé seul la construction et l'agrandissement de la cantine qui est aussi disponible à des tarifs avantageux pour nos citoyens. Il n'a bénéficié d'aucun cautionnement de la commune pour le financement de cette cantine.

Jusqu'en 2018, la part communale pour l'entretien se montait à environ Fr. 15'200.- et la part du FC à environ Fr. 4'800.- par an. La commune faisait apparaître une charge annuelle d'environ Fr. 11'000.-.

Après 2018 et la signature de la convention, la part communale se montait à environ Fr. 13'250.- et celle de FC pour environ Fr. 14'700.-. Cependant, rien n'était demandé pour l'utilisation des douches et des vestiaires.

Dès 2024 et suite à la nouvelle convention, la charge communale s'élèvera à Fr. 7'812.-, soit une économie de Fr. 5'438.- par rapport à l'ancienne situation. À charge du FC, le montant de Fr. 4'210.- avec certaines conditions au niveau des juniors seulement, en offrant la gratuité pour les douches et les vestiaires et le soutien annuel de Fr. 500.-.

Remarques importantes : lorsque la commune devra faire appel à des mesures en rapport au frein à l'endettement, la contribution passera de Fr. 6'000.- à Fr. 3'000.- et en cas d'absolue

nécessité pour les mesures d'économie à Fr. 3'500.-, ceci en rapport avec le plan financier communal et la péréquation financière. Thierry Crétin insiste sur le mot « absolue nécessité ».

La commune doit continuer à rester vigilante par rapport à l'utilisation d'eau.

Cette solution est la meilleure pour les deux parties. Le conseil communal souhaite être transparent en présentant la démarche à l'assemblée. Cet endroit reste un endroit public, qui peut être loué et utilisé par tout le monde.

La discussion est ouverte. M. CB demande si dans les Fr. 6'000.- formation des jeunes comprise ? Thierry Crétin répond que non, elle n'est pas comprise, nous donnons Fr. 500.- au FC pour cela. GV répond que le FC verse une indemnité unique de Fr. 1'500.- par an pour le groupement « mouvement junior » et Fr. 30.- par enfant qui possède un passeport sous le FC Courtemaîche.

M. NB demande qui s'occupe du terrain derrière la gare. Thierry Crétin et GV répondent que c'est le FC qui s'en occupe avec l'aide de sous-traitants.

M. CB demande combien touchent les autres sociétés de la commune pour les jeunes. Thierry Crétin explique qu'il faudrait vérifier pour être sûr, mais cela doit être Fr. 1'500.- annuel pour le SHC Buix, pour les cadets de la fanfare, c'est Fr. 1'500.-.

Thierry Crétin explique que suite aux opérations très spéciales de cette année sur Buix en rapport à la location de l'abri PC, un don unique de Fr. 5'000.- a été remis au SHC Buix pour la réalisation de leur toit et la rénovation de la surface de glisse. La société de gymnastique Femina de Courtemaîche a reçu Fr. 2'000.- pour la formation de leurs pupilles et pupillettes.

Ensuite concernant l'utilisation des halles par les sociétés. La commune va regarder les prestations offertes en rapport avec l'utilisation des douches et des bâtiments pour les juniors et rediscuter les montants. Nous avons également d'autres idées, par exemple le point 4) de ce soir.

M. GV informe que l'année passée le FC a investi Fr. 45'000.- dans l'éclairage du terrain, ceci était un investissement important pour le club. La commune a participé au financement de cet éclairage.

La discussion continue. Il n'y a plus de questions.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter un crédit de Fr. 25'000.- pour la rénovation des peintures du bâtiment scolaire de Buix, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.

L'entrée en matière est acceptée.

Michel Martinoli, conseiller communal, prend la parole en expliquant cette rénovation. Depuis 33 ans rien n'a été refait dans ce bâtiment. Merci à Dany Contreras, conseiller communal et Francis Heusler, employé communal, qui ont remis l'abri PC de Buix pour recevoir les troupes et les désagréments qui s'ensuivent. Les rentrées ayant été importantes pour cet abri PC ceci est une autre manière de remercier le village de Buix en redonnant des couleurs au bâtiment de Buix.

La discussion est ouverte.

M. GV demande quand est-ce que les travaux commenceront ? Il est répondu que cela commencera à la mi-juillet pour terminer avant la rentrée scolaire d'août.

M. CB estime que c'est très maladroit de lier les militaires avec l'école. Pour le FC, on dépense pour un robot, mais il n'y a pas eu de militaires à Courtemaîche donc pas de rentrées fiscales supplémentaires, alors pourquoi ? Il reste favorable à cette rénovation, mais se pose des questions et trouve dommage de lier des militaires à une école.

Thierry Créatin répond que des rénovations sont prévues dans le temps. Nous avons un plan d'investissement à respecter par rapport aux possibilités que la commune a à disposition. Ce soir, le conseil s'est permis de faire voter ce point parce que nous avons eu ces recettes supplémentaires qui permettent à la commune de ne pas s'endetter plus que prévu.

En ce qui concerne le robot, il est clair que cela fait partie des mesures d'optimisation depuis que nous nous devons économiser sur le fonctionnement (voirie). Cet investissement amène une économie sur les comptes de fonctionnement et de ce fait les autres investissements ont réagi également en fonction des urgences et surtout selon le plan de financement de la commune pour la période 2024-2025. L'arrivée de l'armée à Buix n'était pas prévisible, on ne pensait pas que nous allions être autant sollicités suite à l'arrivée des migrants sur la place d'arme à Bure.

Michel Martinoli explique que la rénovation des peintures sera exécutée par une entreprise et supervisée par notre employé Francis Heusler. Thierry Créatin précise que M. Heusler a été engagé pour l'entretien des bâtiments de Buix et Montignez. Cette année est une phase « test » afin de reprendre la responsabilité des immeubles de toute la commune au niveau entretien, suivi et investissement.

M. CB rappelle que lors d'une dernière assemblée, le maire avait parlé d'un regroupement de classes. Pourquoi une telle rénovation si c'est pour déplacer de classes ailleurs (par exemple sur Boncourt) ? Thierry Créatin explique que beaucoup d'eau va encore couler sous le pont. Cela avait été suggéré par un bureau d'étude. On ne sait pas encore combien cela coûtera et nous n'avons encore pas assez d'informations pour aller plus loin. Cela peut prendre encore plusieurs années.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 5 - Informations sur la gestion des déchets

Natasha Bottinelli, conseillère, explique que ce dossier est en cours de suivi. Un groupe de travail a été créé et un cahier des charges doit être établi. Cela sera présenté plutôt lors d'une prochaine assemblée. C'était juste une information.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

* * * * *

Point 6 - Mesures budgétaires 2024

Thierry Créatin explique que beaucoup de citoyens installent des panneaux solaires. En 2022, 16 dossiers ont été déposés pour un investissement de Fr. 485'000.-. En 2023, à fin mai, déjà 19 dossiers ont été déposés pour un investissement de Fr. 642'000.-. Ces travaux sont déductibles et l'impact sur les rentrées fiscales pourrait entraîner une diminution de Fr. 39'000.- pour 2022 et de Fr. 44'000.- pour 2023 (situation à fin mai 2023).

Les économies qui pourraient être réalisées selon la conjoncture se montent à Fr. 79'000.-. Cette liste d'économies ne s'activera que lorsque nous aurons les indicateurs suffisants à la rédaction du budget. Il a fallu se poser la question du potentiel d'économies à trouver si nous devons éviter que la commune ne s'endette de plus.

Plusieurs investissements entre 2023 et 2026 sont en cours, notamment la correction des cours d'eau (Allaine et Vallatte), la route de Buix et de Lugnez à Montignez, les places de jeux dans les 3 villages, l'assainissement de la STEP (boues), le robot pour le terrain de football et des divers petits montants pour les années suivantes.

Chaque année, nous introduisons dans notre plan financier, les chiffres effectifs des comptes afin de pouvoir comparer. Cela nous aidera de prévoir où nous allons. Les résultats semblent équilibrés dans les années futures, mais avec une péréquation financière de Fr. 550'000.-, ce qui ne peut pas être confirmé à l'avance. Les prévisions ne sont pas affolantes, nous avons une légère perte, sauf en 2028, mais cela reste à vérifier.

Chaque dépense est passée au peigne fin pour trouver des solutions d'économie, d'optimisation, etc. pour le bien-être de nos citoyens.

Ce plan sera présenté chaque année avec les comptes afin de rester transparent avec l'assemblée.

Au niveau des emprunts bancaires, nous avons refinancé pas mal de prêts à des taux intéressants pour encore plusieurs années.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

* * * * *

Point 7 - Divers

Émilie Cayla, conseillère, communique que les travaux à Montignez seront stoppés durant la période estivale. L'entreprise Gobat sera en vacances du 24 juillet au 15 août. Ils feront le maximum pour reboucher les trous importants et ôter les feux durant cette période.

Thierry Créatin, revient sur le sujet des cimetières. Des courriers sont arrivés à la commune concernant l'entretien. Thierry Créatin aimerait juste rappeler la planification sur la rénovation des cimetières et de leur entretien et des investissements prévus. Courtemaître est quasi terminé, il reste une allée à terminer. À Montignez, des courriers ont été envoyés aux familles pour connaître le sort de certaines tombes. Pour rappel, il n'y a jamais eu de concessions à Montignez d'où un problème de gestion. Pour le moment, cela se passe bien et nous avons un bon retour avec les familles. Pour Buix, il subsiste un problème dû à l'inondation de la Vallatte à l'époque. De l'eau stagne dessous le cimetière et aux beaux jours, énormément de mauvaises herbes réapparaissent très rapidement. Thierry Créatin suit de près le programme de la voirie. Cette dernière va très régulièrement brûler ces herbes, car il est désormais interdit d'utiliser des produits. Cela n'est pas assez souvent pour certaines familles. Cependant, la voirie ne peut pas s'occuper du cimetière de Buix toutes les semaines, d'autres tâches sont programmées. La commune est consciente que cette situation à Buix n'est pas satisfaisante. Des rencontres avec les communes ecclésiastiques (CE) se sont déroulées sur chaque cimetière. Des rénovations sont prévues, tout a été discuté et expliqué.

Le conseil communal a décidé d'introduire des endroits de « biodiversité » sur le territoire communal, entre autres sur le cimetière de Buix. Il faut savoir que lorsque la biodiversité s'est installée correctement, cela est magnifique, mais il faut du temps (*ndlr : voir le long de la piste cyclable entre Buix et Grandgourt*).

Cependant, le contenu des courriers reçus dernièrement est honteux. Une rencontre aura lieu en septembre avec les protagonistes. Selon Thierry Créatin, ces courriers ne sont pas dignes de personnes qui se disent « chrétiennes ». Il tenait à informer l'assemblée ce soir. Il avoue que la commune n'est pas encore au top dans le délai de ce que les citoyens aimeraient, mais des efforts sont fournis. Il y a deux employés à la voirie, un programme chargé, beaucoup de tâches. Thierry Créatin informe également qu'il a l'intention de présenter, lors d'une future assemblée, le planning de la voirie aux citoyens afin de se rendre compte du travail effectué et de la répartition des heures. La commune ne peut pas donner satisfaction à 100% et s'en excuse, on fait le maximum, mais cela ne mérite pas de tels courriers.

M. NB, qu'en est-il de la rénovation des places de jeux ?

Dany Contreras, conseiller, répond qu'en effet, il y a du retard. Le projet est conséquent. On parle d'un budget de plus de Fr. 200'000.- pour les 3 sites. Pour pouvoir prétendre à certaines subventions, nous aurons le soutien d'une fondation au nom de Radix qui encourage le développement de ces infrastructures de jeux respectivement de l'aménagement des cours d'école qui donne des possibilités de remplacer les surfaces bétonnées par de la verdure par exemple. La première phase s'est bien déroulée, Radix a compris que nous étions dans une bonne

dynamique par rapport aux attentes. Actuellement, nous nous trouvons dans la partie technique qui est un peu plus compliquée. Nous nous sommes rendu compte que notre projet de départ n'était pas assez détaillé, Radix souhaite plus d'informations afin de pouvoir se prononcer. Il y a lieu de réaliser le projet avec les différents devis des entreprises liées à ces rénovations. Il reste encore le détail de l'aménagement lié à l'enseignement. Le conseil avait prévu de voter le crédit ce soir, mais finalement ce point sera repoussé ultérieurement, vraisemblablement lors de la prochaine assemblée. L'inauguration pourrait se faire soit après Pâques ou en août 2024.

M. PA demande des nouvelles du projet qui avait été discuté pour les bâtiments adaptés aux personnes à mobilité réduite au centre du village vers Chez l'Cabri.

Thierry Créatin explique que le projet n'est pas abandonné, juste reporté pour des raisons de coût des matériaux de construction et des taux d'intérêts.

Thierry Créatin informe que des rencontres sont organisées par l'association HS Solidarité, M. CB sur le thème : « Les mardis solidaires ». Le flyer sera mis en ligne sur le site et à disposition au bureau communal.

M. CB fait passer une information du SIS. Il demande que la population reste vigilante et attentive en ce qui concerne les feux. Le SIS a dû se rendre sur 3 départs de feux ces derniers jours sur la région de Basse-Allaine. M. CB rappelle que c'est extrêmement sec ces temps et qu'un mégot de cigarette suffit.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux.

Le président clôt la séance à 21h32.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

Henri Erard

La secrétaire :

Céline Meusy